

DÉPÔT DU 23 JAN. 1999

RCS 97 B 230

AU RELAIS TELECOM

Société Anonyme

Au capital de F. 250 000

Siège Social : Avenue de l'Europe - Zac de Mérois

60200 COMPIEGNE

COMPIEGNE B/414 563 262



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 06 JANVIER 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le 06 Janvier,
A 18 Heures,

Les administrateurs de la société AU RELAIS TELECOM se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Mademoiselle Stéphanie CASTENETTO
Monsieur Christian AGUZZOLI
Monsieur Serge CAYTAN

Mademoiselle Stéphanie CASTENETTO préside la séance.

Monsieur Christian AGUZZOLI remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Serge CAYTAN prend la parole et informe le conseil de sa décision de démissionner pour des raisons personnelles de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

Le Président prend la parole et expose que, par suite de la démission de Monsieur Serge CAYTAN, le nombre des administrateurs restant en exercice se trouve réduit à deux membres, qu'en conséquence il est devenu inférieur au minimum légal prévu par l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966, qu'il convient dans ces conditions et conformément aux dispositions dudit article, de convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, afin de lui demander de compléter l'effectif du Conseil en procédant au remplacement dudit administrateur.

Diverses explications sont échangées, puis le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte de la décision de Monsieur Serge CAYTAN de démissionner à compter de ce jour de ses fonctions d'administrateur et d'accepte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de proposer aux actionnaires la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Sylvano AGUZZOLI, demeurant Résidence les Bleuets - 14 Rue Winston Churchill - 60200 COMPIEGNE, en remplacement de Monsieur Serge CAYTAN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 25 Janvier 1999, à 17 Heures, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,
- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ad...', is written over a horizontal line.

AU RELAIS TELECOM
Société Anonyme
Au capital de F. 250 000
Siège Social : Avenue de l'Europe - Zac de Mercières
60200 COMPIEGNE
COMPIEGNE B 414 563 262

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JANVIER 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le 25 Janvier,
A 17 Heures,

Les actionnaires de la société AU RELAIS TELECOM, société anonyme au capital de 250 000 F, divisé en 2500 actions de 100 F chacune, dont le siège est Avenue de l'Europe - Zac de Mercières, 60200 COMPIEGNE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Stéphanie CASTENETTO, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christian AGUZZOLI et Monsieur Sylvano AGUZZOLI, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Serge CAYTAN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,



- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,
- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

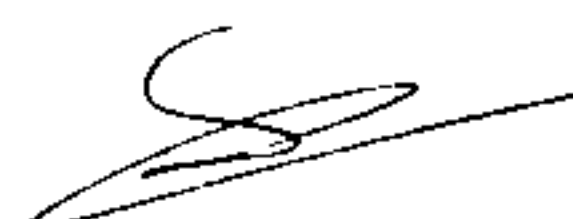
PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur Monsieur Sylvano AGUZZOLI, Résidence les Bleuets - 14 Rue Winston Churchill - 60200 COMPIEGNE, en remplacement de Monsieur Serge CAYTAN, administrateur démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Sylvano AGUZZOLI exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2001 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sylvano AGUZZOLI, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'A. L. B.', written over a horizontal line.